

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2016

Présents : Philippe GARTISER, Gabrielle ENSMINGER, Véronique HEIM, Christian HUFSCMITT, Richard KIEFFER, Isabelle LAGUNA, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, François LUTZ, Jean-Marc REINMANN, Andrée VOITURIER

Excusés : Pascal BAUER, Madeleine HEITMANN (pouvoir à Christian HUFSCMITT), Laurent HENRY (pouvoir à Philippe GARTISER).

Absent : Claude SCHMID.

### **1. RETROCESSIONS RUE DES VERGERS, ROUTE DE SAVERNE ET RUE DU HOUBLON**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** la cession à la commune des terrains suivants :

- Une partie de la parcelle cadastrée section 25, n° 31, située rue des Vergers, d'une contenance de 2a 32ca, appartenant à SONNENDRUCKER SA, à l'euro symbolique ;
- Une partie de la parcelle cadastrée section 25, n° 26, située route de Saverne, d'une contenance de 65ca, appartenant à SONNENDRUCKER SA, à l'euro symbolique ;
- Les parcelles cadastrées section 02, n° 234 et 236, située rue du Houblon, d'une contenance de 51ca et 13 ca, appartenant à la SCI Les Myosotis, à l'euro symbolique ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à ces rétrocessions.

### **2. FRAIS D'EXPERTISE DE PÉRIL IMMINENT**

*VU le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L.521-3-2 ;*

*VU l'expertise effectuée le 10 juin 2016 par M. RENNERT, constatant le péril imminent de l'immeuble sis 17 rue du Village à Stutzheim-Offenheim ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de demander le remboursement des frais d'expertise dans le cadre de la procédure de péril imminent menée en juin 2016 sur le bâtiment sis 17 rue du Village à Stutzheim-Offenheim aux propriétaires de l'immeuble.

### **3. FRAIS DE MAINTENANCE DES TERRAINS DE TENNIS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** une participation de 5 700 € au T.C.O.S. pour l'année 2016, au titre de la maintenance des terrains de tennis ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférant.

### **4. PRIME AGENT CONTRACTUEL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** d'octroyer une prime à l'agent contractuel employé par la commune du 9 mai jusqu'au 30 septembre pour faire face à un accroissement temporaire d'activités ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférant.

## **5. RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION CIMETIERE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** M. le Maire à procéder à la rétrocession d'une concession au cimetière communal ayant été achetée le 12/12/2008, au prorata temporis, soit 58.67 €,

## **6. SUBVENTION AU COLLEGE DE LA SOUFFEL :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 300 € à l'association sportive du collège de la Souffel, au titre de la participation de deux jeunes de la commune aux championnats de France d'athlétisme qui se sont déroulés du 5 au 9 juin 2016 à Pau ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.